



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 16/2023
Date de la séance du CE : 11 janvier 2023
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2022.STA.417
Classification : Non classifié

Interventions parlementaires et déclarations de planification 2022

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'État,

arrête:

Le Conseil-exécutif prend connaissance des explications des Directions et de la Chancellerie d'État et adopte le rapport concernant la mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2022 ainsi que les propositions de classement et de prolongation de délai conformément au rapport en pièce jointe à l'attention du Grand Conseil.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil

Pièces jointes
– Rapport du Conseil-exécutif à l'attention du Grand Conseil concernant la mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2022